

Orléans, le 06 février 2017

Le directeur académique des services de
l'Éducation nationale,
directeur des services départementaux de
l'Éducation nationale du Loiret

à
Monsieur l'inspecteur de l'Éducation nationale
chargé de la circonscription de Gien,
Madame l'inspectrice de l'Éducation nationale
chargé de la circonscription de Saint Jean de
la Ruelle,
Madame l'inspectrice de l'Éducation nationale
chargée de la circonscription d'Orléans-Sud.

Direction des services
départementaux de
l'Éducation nationale
du Loiret

Division des élèves
DivEI/ 276 /2017

Dossier suivi par
Jacqueline Lokker
T 02 38 24 29 91
Mélanie Roux
T 02 38 24 29 85
Isabelle Gauthier
T 02 38 24 29 84

divel45-3@ac-orleans-tours.fr

19 rue Eugène Vignat
45043 Orléans Cedex 1

Objet : Procédure d'affectation en 6^{ème} des élèves dont le collège de secteur est situé hors département.

Référence : Circulaire DivEI/276/2017 du 06 février 2017 relative à Affelnet 6ème

Dans le cadre de l'affectation des élèves par l'application Affelnet, la présente note a pour objet de vous exposer les modalités de traitement des dossiers des élèves dont la commune de résidence dépend d'un collège situé hors du département.

La nomenclature des établissements dans le logiciel Affelnet est limitée aux collèges du département. Les directeurs d'écoles ne peuvent donc pas saisir de collège de secteur hors département.

Je vous demande donc d'informer les directeurs des écoles qui accueillent des élèves résidant dans les communes indiquées dans le tableau ci-dessous, qu'ils doivent indiquer « collège de secteur = hors département » afin de poursuivre la procédure d'affectation.

La DivEI dresse la liste des élèves et transmet les volets 1 et 2 à la DSDEN du département concerné.

Les communes de résidence concernées sont :

Circonscription	Commune de résidence de l'élève	Collège de secteur hors Loiret
St Jean de la Ruelle	Charsonville	Collège René Cassin 41240 Ouzouer le Marché
St Jean de la Ruelle	Epieds en Beauce	Collège René Cassin 41240 Ouzouer le Marché
Orléans Sud	Sennely	Collège Jean Rostand 41600 Lamotte Beuvron
Gien	Breteau	Collège Alexandre Dethou 89220 Bléneau
Gien	Champoulet	Collège Alexandre Dethou 89220 Bléneau

Pour le directeur académique des
services de l'Éducation nationale, et par
délégation,
La directrice académique adjointe,



CPI :
Madame l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de l'information et de l'orientation,
Mesdames les directrices de centres d'information et d'orientation

IS	DIRECTEURS D'ÉCOLES PUBLIQUES	DIRECTEURS D'ÉCOLES PRIVÉES	IEN DE CIRCONSCRIPTION	DSDEN 45	PRINCIPAUX DE COLLÈGE
BASE ELEVES DU 1ER DEGRE					
6 fé 2017				Lancement de la campagne et envoi de la circulaire	
du 27 fév au 17 mars	a) Sélection des élèves susceptibles d'entrée en 6ème (CM2 + éventuellement d'autres élèves) dans ONDE b) Validation de la liste pour la DSDEN		en appui des directeurs d'école		
les 20 ¹ mars				correction et validation du fichier départemental	
23 r 2017				Transfert du fichier ONDE (ex-BE1D) dans Affelnet 6ème	
AFFELNET 6ème					
du 23 ¹ mars	a) Edition du volet 1 et distribution aux familles pour vérification et modifications éventuelles b) Saisie des modifications apportées par les familles et vérification de la saisie de la langue vivante étudiée à l'école c) Transmission uniquement des volets 1 modifiés avec les documents justificatifs, directement à la DSDEN			Le 14/03 : Envoi circulaire écoles privées.	
DATTOIR (ril)		Information des familles sur la procédure d'affectation en 6ème dans un collège public et remise des documents (note aux parents, volets 1 et 2).		Réception des volets 1 modifiés et de l'ensemble des justificatifs. Vérification des PJ et contact avec les familles si nécessaire.	

IS	DIRECTEURS DECOLES PUBLIQUES	DIRECTEURS DECOLES PRIVÉES	IEN DE CIRCONSCRIPTION	DSDEN 45	PRINCIPAUX DE COLLEGE
DATTOIR POLYTEURS (r11)	a) Réception des volets 1 avec vœu des familles quant au collège de secteur b) Transmission à la circonscription compétente (Orléans-Sud ou Orléans-est)				
du 24 au 24 mai	a) Saisie du collège de secteur b) Edition du volet 2 (vœux) et diffusion aux familles c) saisie des vœux des familles d) si demandes de dérogation, saisir le motif et le collège sollicité (des justificatifs devront être fournis à l'appui des demandes (cf. annexe 3))		Possibilité de suivre l'évolution des demandes de dérogation.		
jeudi 11 2017			Commissions "Polysecteur" : détermination du collège de secteur pour les élèves relevant du polysecteur de la Source ou de l'Argonne		
DATTOIR : ai		Envoi des volets 1 et 2 à la DSDEN (avec pièces justificatives) sous bordereau alphabétique ou état néant		a) Réception des volets 2 indiquant un souhait de dérogation avec les pièces justificatives fournies par les familles. b) Réception des volets 1 et 2 des écoles privées et des élèves résidant hors département	
avant 1 mai				a) Vérification et intégration des élèves du privé dans affelnat 6. b) Envoi des AR par mail aux écoles publiques	
Vendredi 11 2017	fin de saisie sur AFFELNET Gême				

IS	DIRECTEURS DECOLES PUBLIQUES	DIRECTEURS DECOLES PRIVEES	IEN DE CIRCONSCRIPTION	DSDEN 45	PRINCIPAUX DE COLLEGE
du 1er ju 12 juin				Gestion des élèves hors Loiret ou hors parcours "classique" Pré-affectation et affectation des élèves	
mar juin				Etudes des demandes de dérogation 6ème	
vendredi 2017					Edition et envoi des notifications d'affectation aux familles.

TRANSFERT DANS SIECLE